# Mon espace santé - Usages possibles en fonction du statut du profil utilisateur

**Un profil Mon espace santé est activé lorsque l'usager s'est connecté au moins une fois avec vérification de la Carte Vitale à l'activation. Il peut alors commencer à utiliser les fonctionnalités de Mon espace santé comme compléter son profil médical ou ajouter des documents à son dossier médical.**

**Toute personne qui ne s'est pas opposée à la création de son profil Mon espace santé se verra automatiquement créer son profil et en sera notifiée par email ou courrier. Les acteurs de santé, du médico-social et du social peuvent dès lors alimenter des documents et envoyer des messages. Pour les consulter, l'usager doit activer son profil Mon espace santé.**

| 🔎 | Envoi d'un message dans la messagerie sécurisée de Mon espace santé | Alimentation de Mon espace santé avec 1 document (via le DMP) |
|---|---|---|
| **L'usager a activé son profil Mon espace santé** | ✅ Le professionnel peut envoyer un message à l'usager<br><br>📧 L'usager reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation<br><br>✅ L'usager peut y répondre en se connectant à son profil Mon espace santé | ✅ Le profil Mon espace santé de l'usager est alimenté<br><br>📧 L'usager reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation<br><br>✅ L'usager peut consulter le document en se connectant à son profil Mon espace santé |
| **L'usager n'a pas activé son profil Mon espace santé mais son profil a été créé automatiquement** | ✅ Le professionnel peut envoyer un message à l'usager<br><br>📧 L'usager reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'Assurance maladie<br><br>📬 L'usager qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'Assurance maladie reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé par courrier<br><br>🔒 L'usager doit activer son profil Mon espace santé pour consulter le message | ✅ Le profil Mon espace santé de l'usager est alimenté<br><br>📧 L'usager reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'Assurance maladie<br><br>📬 L'usager qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'Assurance maladie reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé par courrier<br><br>🔒 L'usager doit activer son profil Mon espace santé pour consulter le document |
| **L'usager s'est opposé à la création de son profil Mon espace santé** | ❌ Le message est envoyé mais le professionnel reçoit un message d'erreur en réponse à son message.<br><br>❌ L'usager n'est pas notifié | ❌ Après avoir accédé au DMP de l'usager, le professionnel peut visualiser au travers de son logiciel métier l'existence ou non du DMP. Pour les acteurs alimentant via le webPS, il n'est pas possible d'alimenter un DMP inexistant.<br><br>❌ L'usager n'est pas notifié |

### ❔ Vous êtes face à un usager qui ne dispose pas de profil Mon espace santé, qui ne s'y est pas opposé et n'a pas été informé ?

➡️ Cela peut arriver, lorsque l'Assurance maladie ne disposait d'aucune coordonnée ( adresse e-mail ou postale) pour informer l'usager à propos de Mon espace santé. Sans information de l'usager possible, son profil n'a pas été créé automatiquement.
➡️ Une démarche à mener : contacter le 34 22

### 👀 Transparence et traçabilité pour les usagers

Les actions réalisées dans le DMP par les professionnels de santé, du médico-social et du social (alimentation ou consultation) sont tracées et visibles par l'usager. L'usager est notifié au 1er accès d'un professionnel à son DMP et à chaque ajout de document. Dans son historique d'activité, l'usager peut voir l'ensemble des actions effectuées sur son profil Mon espace santé.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
Liberté
Égalité
Fraternité

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU